SÉANCE DU 18 SEPTEMBRE 2008

-INCIDENCE DES CAVITES SOUS L'ECOLE :

Mme le Maire rappelle qu'à la suite de la découverte de cavités souterraines sous le groupe scolaire, l'école et les logements loués dans son enceinte ont dû être évacués.

Compte rendu des évènements : Un terrain appartenant à la commune a été viabilisé et aménagé afin de recevoir des bâtiments préfabriqués qui feront office de classes maternelle ; Messieurs les inspecteur de Barentin et conseiller pédagogique ont visité les installations qui semblent convenir même si la surface est réduite ; le manque de place pour les séances d'évolution a amené le conseiller pédagogique à proposer l'utilisation de la salle de sports avec accès à pied par la passerelle.

L'installation supplémentaire d'un petit préau pour les enfants de maternelle et d'un abri pour les vélos est prévu.

Les locataires ont été relogées à Yvetot. Les déménagements ont été effectués mardi.

Coût de l'opération

Autorisée par délibération du 25 août 2008, Mme le Maire donne le montant des dépenses engagées :

aménagement	: YTP terrassement enrobés	HT :	37 626.00
	VEOLIA assainissement	HT	3 671.09
	alimentation eau	HT	966.40
	Expertise des arbres	HT	544.03
	Gazon	HT	55.00
<u>bâtiments</u> :	Martin Calais installation	HT	7 412.00
	Point P matériel	HT	280.16
	Bénard Yannick raccordements	HT	2 509.40
	Panneaux	HT	587.02
	Rouen dessin tableaux	HT	113.00

Le montant de ces dépenses HT sera financé à 40 % par le Département et à 40 % par l'Etat. Afin de prévoir le financement de ces dépenses et d'autres à venir, sur proposition de Mme le Maire, le Conseil décide à l'unanimité des votes les décisions modificatives ci-après au budget :

1/ création d'un programme 144 : locaux de secours école, financé comme suit :

D 21318-133	- 24 834
D 2158-144	+ 75 000
R 1321-144	+ 25 083
R 1343-144	+ 25 083

Les dépenses afférentes au déménagement des locataires (HT 1 240.00) et au loyer des bâtiments préfabriqués (3 288 € HT par mois) seront inscrits en section de fonctionnement.

Mr le Député a assuré qu'il insisterait pour l'obtention d'une aide financière supplémentaire.

Une réunion sera organisée par Mr le Préfet pour envisager l'avenir.

-SIVOS DES VERGERS DE CAUX :

Mme le Maire rappelle qu'à la suite de la création du SIVOS regroupant les communes de Motteville Flamanville et Cideville, une participation aux frais d'un montant de 10 256 € est à prévoir. Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil acceptent cette participation qui sera financée à l'article 65542 du budget.

-STATION D'EPURATION :

Mme le Maire informe les Conseillers que la suspension des travaux a été ordonnée par le Juge des référés. Une réunion sera organisée avec Mr le Président du Syndicat d'eau. La commune est condamnée à verser la somme de 1 000 € à Mr et Mme Raillot.

-SENTE PIETONNE:

Mme le Maire informe que suite à la levée des réserves émises lors de la réception provisoire des travaux, la réception définitive a été prononcée. Le Conseil en prend acte.

-BUREAU DE POSTE :

Dans l'attente du résultat des investigations pour recherche de cavités, le bureau de poste a été provisoirement fermé. Une Conseillère soulève le problème des personnes ne pouvant pas se déplacer. Mme le Maire en prend acte.

-REGIE DE TRANSPORTS :

Mme le Maire informe le Conseil que la Commission permanente du Département a décidé le 07 juillet 2008 de reconduire la convention passée avec la Régie de Transports de Motteville. Après en avoir délibéré, le Conseil approuve la convention telle qu'elle est proposée et autorise Mr Jean Lebourgeois, Directeur de la Régie de Transports, à la signer.

-ASSAINISSEMENT PLUVIAL A RUNETOT:

Mr Vautier, Conseiller, signale que les travaux effectués à Runetot sont déjà dégradés. Mme le Maire précise que l'entreprise doit être rencontrée demain et sera informée des dégradations.

-DIVERS:

Mme le Maire donne lecture du courrier envoyé par Mr Hervé Thorel. Le Conseil en prend acte.